



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2023
2023/096**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE), Mme Stéphanie PICOT (pouvoir à Mme Céline BERTHO), M. Denis SEBILO

Secrétaires de séance : Mme C. BERTHO et M. Pierre-Luc PHILIPPE

TARIFS CIMETIERES 2024

Rapporteur : Christelle CHASSÉ

Madame la Maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs relatifs aux cimetières d'Herbignac (Bourg et Pompas).

Elle propose un maintien des tarifs de 2023 pour 2024, à l'exception de la prestation de préparation de cuve et de fermeture qui est sous-évaluée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Affaires générales Communication et Information du 23 novembre 2023 ;

VU l'avis de la commission Finances, Personnel et Vie économique du 15 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, chaque année, fixer les tarifs cimetièrre pour l'année suivante,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ des 28 votants, DÉCIDE :**

- ♦ **D'ADOPTER** les tarifs suivants :

Tarifs Cimetière		2024
Prestation		
Vacation funéraire		20 €
Préparation cuve et fermeture		45 €
Fournitures		
Boite à ossements (fournie par les services techniques)		Facture fournisseur
Caveau (1, 2 ou 3 places)		
Case au Columbarium		
Cave-urne		
Equipement réattribué		50 % de la facture fournisseur
Jardin du souvenir (plaque et gravure)		Facture fournisseur
Concessions		
Concession enfants (1m ²)		
	15 ans	100 €
	30 ans	200 €
Concession adultes (2 m ²)		
	15 ans	230 €
	30 ans	410 €
Concession Columbarium		
	15 ans	230 €
	30 ans	410 €
Concession cave urne		
	15 ans	230 €
	30 ans	410 €
Jardin du souvenir		gratuit

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 21 décembre 2023
Et de la publication, le 20 décembre 2023**

**Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ**

